

# LA VERNADIENNE 2024

## G.R.A.V.E.L

### Article I L'ÉPREUVE

L'association A.S.N.V.B (Association Sport Nature Vernou-sur-Brenne) organise la G.R.A.V.E.L (**Grande Ronde Autour de Vernou En Liberté**) le **dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024**.

- **Gravillons 80 kms et 700m de D+**

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être âgé de 18 ans à la date de l'évènement
- Seuls les vélos de Gravel, de cyclocross et les VTT sont admis. Les VAE ne sont pas autorisés
- Port d'un casque obligatoire durant toute la durée des épreuves
- Nécessaire de réparation autonome obligatoire.

#### Matériel obligatoire :

- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)

### Article II INSCRIPTION

Sur le site : **www.asnvb.fr** (inscription et paiement en ligne)

#### TARIFS

- **7 euros (2 ravitaillements - 80kms.)**

### Article III ASSURANCES

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

**Individuelle Accident Corporel** : il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation. Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée.

**Domage et Responsabilité Matériel** : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.

# LA VERNADIENNE 2024

## Article IV HORAIRES DE DEPART

- Le départ aura lieu le **dimanche 1<sup>er</sup> septembre à partir de 7h30**.
- Lieux : **Gymnase de Vernou-sur-Brenne**

## Article V BALISAGE DES PARCOURS PAR TRACES GPS.

- Parcours **non balisé**, la trace GPS vous sera communiquée par mail le 28 août 2024.

## Article VI ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

La Gravel est un événement **éco-responsable**. En prenant part à l'évènement, les participants s'engagent à :

- ... être respectueux des autres participants, des organisateurs et des personnes extérieures aux épreuves (randonneurs, passants...).
- ... ne pas jeter de débris sur le parcours et de se servir des poubelles mises à disposition aux ravitaillements.
- ... veiller à respecter les consignes données par les organisateurs, données au départ ou sur le parcours.
- ... rouler à une allure qui ne puisse jamais les mettre en danger, eux-mêmes ou les autres participants.
- ... porter assistance à toute personne en difficulté sur le parcours et prévenir dès que possible l'organisation.

## Article VII DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à La G.R.A.V.E.L autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve.

## Article VIII SECURITE ET SANTE

Des personnes bénévoles seront réparties sur le parcours pour assurer la sécurité des intersections les plus délicates sur la voie publique. Les participants devront scrupuleusement respecter leurs consignes, y compris l'arrêt momentané si cela est nécessaire.

L'organisation adaptera son programme et l'accueil du public aux préconisations au jour de l'épreuve, dictées par le gouvernement en lien avec l'épidémie de Covid-19.

## Article IX MODIFICATIONS ET ANNULATION

En cas de météo défavorable ou d'évènement de contrainte majeure, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves si aucune solution de repli ne peut être envisagée ou si la sécurité des participants venait à être mise en doute.